Michèle LACROIX
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes
rattaché à la CRCC de Chambéry

GRAINE GUYANE

Groupe Régional D'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement

Association Loi 1901

Siège social : 15 Cité Massel – route de Montabo

97 300 – CAYENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

18 rue du Pré d'Avril – 74940 Annecy le Vieux – Tél. 09 53 87 33 79 – Fax. 04 50 66 33 79 - Email : exptcompt.lacroix@free.fr
SIRET 399 443 274 000 10 – TVA Intracom 793 994 432 74

ASSOCIATION « GRAINE Guyane » Le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS :

Exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur le Président,

Opinion sur les comptes annuels :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos soins, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de « l'Association GRAINE Guyane » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

J'ai effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.Indépendance

J'ai réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de l'opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos soins.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de Commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Annecy le Vieux, le 5 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Michèle LACROIX

Bilan Association

GRAINE DE GUYANE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	10 950	5 789	5 161	1.39	8 811	5.51
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	32 096	20 373	11 723	3.17	16 117	10.09
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 235		1 235	0.33	1 235	0.77
TOTAL (I)	***44 281***	***26 163***	***18 118***	4.90	***26 163***	16.37
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 516		1 516	0.41	1 873	1.17
Créances usagers et comptes rattachés	45 338		45 338	12.25	18 135	11.35
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	251 654		251 654	68.02	83 285	52.11
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	49 320		49 320	13.33	27 148	16.98
Charges constatées d'avance	4 023		4 023	1.09	3 234	2.02
TOTAL (II)	**351 853**		**351 853**	95.10	**133 674**	83.63
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***396 134***	***26 163***	***369 971***	100.00	***159 837***	100.00

GRAINE DE GUYANE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	44 618	12,09	44 618	27,91
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	38 222	10,33	29 427	18,41
Résultat de l'exercice	-34 749	-9,39	8 795	5,50
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***48 091***	13,00	***82 840***	51,93
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement			18 912	11,93
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)			***18 912***	11,93
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			750	0,47
Fournisseurs et comptes rattachés	16 887	4,56	20 785	13,00
Autres	16 961	4,58	29 445	18,42
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	288 033	77,85	7 104	4,44
TOTAL(IV)	***321 880***	87,00	***58 084***	36,34
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**369 971**	100,00	***159 837***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser :			
- acceptés par les organes statutairement compétents			
- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

GRAINE DE GUYANE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois) Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	96 201		96 201	100.00	39 494	100.00	56 707	143.56
Montants nets produits d'expl.	***96 201***		***96 201***	100.00	***39 494***	100.00	***56 707***	143.56
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			123 321	125.15	206 850	523.75	83 529	40.37
Cotisations			2 291	2.33	2 999	7.59	-708	-23.60
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			18 912	19.19	69 713	176.52	50 801	-72.86
Autres produits			157	0.16	12	0.03	145	NS
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges			18 439	18.17	6 753	17.10	11 686	173.03
Sous-total des autres produits d'exploitation			***163 121***	165.56	***286 326***	724.98	***-123 205***	-43.02
Total des produits d'exploitation (I)			***259 322***	263.16	***325 821***	824.98	***-66 499***	-20.40
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			4	0.00	9	0.02	-5	-55.55
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***4***	0.00	***9***	0.02	***-5***	-55.55
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			1 309	1.34	1 555	3.94	-246	-15.81
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***1 309***	1.36	***1 555***	3.94	***-246***	-15.81
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***260 635***	270.02	***327 384***	828.89	***-66 749***	-20.38
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			***-34 749***	36.11			***-34 749***	NS
TOTAL GENERAL			***295 384***	307.02	***327 384***	828.89	***-32 000***	-9.78
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			4 766	4.95	5 857	14.83	-1 091	-18.62
Services extérieurs			74 341	77.28	77 824	197.05	-3 483	-4.47
Autres services extérieurs			29 409	30.57	46 384	117.45	-16 975	-36.59
Impôts, taxes et versements assimilés			3 409	3.54	3 110	7.87	299	9.61
Salaires et traitements			139 751	145.27	142 504	360.82	-2 753	-1.93
Charges sociales			25 818	26.84	27 267	69.04	-1 449	-5.30
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

GRAINE DE GUYANE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	8 856	9.21	6 808	17.24	2 048	30.08
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			8 250	20.89	-8 250	-100.00
Autres charges	2 010	2.09	8	0.02	2 002	NS
Total des charges d'exploitation (I)	***288 360***	299.78	***318 012***	805.22	***-29 652***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	7 024	7.30	577	1.46	6 447	NS
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	***7 024***	7.30	***577***	1.46	***6 447***	NS
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***295 384***	307.08	***318 589***	806.69	***-23 205***	-7.27
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			***8 795***	22.27	***-8 795***	-100.00
TOTAL GENERAL	***295 384***	307.08	***327 384***	828.95	***-32 000***	-9.78

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	7 900		7 520			
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	***7 900***		***7 520***			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole	7 900		7 520			
TOTAL	***7 900***		***7 520***			

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 369 971,22 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 34 749,12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*10 950*			*10 950*
Immobilisations corporelles	*31 284*	*812*		*32 096*
Immobilisations financières	*1 235*			*1 235*
TOTAL	*43 469*	*812*		*44 281*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	*2 139*	*3 650*		*5 789*
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	*7 092*	*4 280*		*11 372*
Matériel de bureau et informatique	*8 076*	*926*		*9 002*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	*17 306*	*8 856*		*26 163*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	*1 235*		*1 235*
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	*45 338*	*45 338*	
Autres créances	*253 172*	*177 172*	*76 000*
Charges constatées d'avance	*4 023*	*4 023*	
TOTAL	*303 768*	*226 533*	*77 235*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*251 654*
Autres produits à recevoir	
TOTAL	*251 654*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*16 887*	*16 887*		
Dettes fiscales & sociales	*16 829*	*16 829*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*132*	*132*		
Produits constatés d'avance	*288 033*	*288 033*		
TOTAL	*321 880*	*321 880*		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*7 889*
Dettes fiscales & sociales	*5 999*
Autres dettes	
TOTAL	*13 888*

5 - Notes sur le compte de résultat

NEANT

6 - Autres informations

6.1 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.
En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	*1*	
Non Cadres	*4*	
TOTAL	*5*	*0*

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3000 E.

Michèle LACROIX
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes
rattaché à la CRCC de Chambéry

«GRAINE GUYANE»

Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement

Association Loi 1901

Siège social : 15, Cité Massel – route de Montabo

97 300 - CAYENNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, il m'appartient de vous présenter mon rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisée. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelles de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-3 du Code de Commerce.

Fait à Annecy le Vieux

Le 5 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Michèle LACROIX

18 rue du Pré d'Avril – 74940 Annecy le Vieux – Tél. 09 53 87 33 79 – Fax. 04 50 66 33 79 - Email : exptcompt.lacroix@free.fr
SIRET 399 443 274 000 10 – TVA Intracom 793 994 432 74